

<http://ader-lyc.spip.ac-rouen.fr/lycee/les-services/article/l-equipe-de-direction>



# L'équipe de direction

- Lycée - Les services -



Publication date: dimanche 5 septembre 2021

---

Copyright © Lycée Professionnel Clément Ader Bernay - Tous droits réservés

---

## L'équipe de direction

---

L'équipe de direction est chargée de l'organisation pédagogique et administrative de l'établissement, des relations extérieures avec les collectivités, les entreprises, les associations, ...

Chargée également de la politique éducative du lycée, elle définit avec les personnels les objectifs et organise la mise en place des moyens de l'établissement, sous l'égide du Rectorat de Rouen.

Les rencontres se font de préférence sur rendez-vous en prenant contact avec le secrétariat de direction au **02.32.46.15.00**

Anne DESCAMPS	Emmanuel RIBOT	Magaly REMOND
Proviseure	Proviseur-adjoint	Adjointe Gestionnaire

**La Proviseure** : la chef d'établissement représente l'état et est à ce titre la seule responsable juridique, avec une double mission d'organisation et de contrôle. Elle assure le bon fonctionnement du lycée des points de vue administratif, pédagogique et matériel. Elle est en relation avec le ministère, le rectorat, les collectivités locales et les partenaires du lycée. Elle est responsable de la sécurité des personnes et des biens, elle préside le conseil d'administration et veille à l'exécution des décisions prises par ce dernier. Elle est l'ordonnatrice des dépenses et des recettes de l'établissement. Elle a en charge l'application du règlement intérieur et du projet d'établissement. Elle est également responsable des activités du GRETA au lycée.

**Le Proviseur-adjoint** : Il partage certaines missions avec la Proviseure et la remplace quand celle-ci est en mission extérieure. Il est plus spécialement chargé de la scolarité des élèves et du suivi des études. Il gère les emplois du temps, l'occupation des salles et le planning des examens. Il assure la liaison avec les professeurs et la Vie Scolaire. Il coordonne également la lutte contre le décrochage scolaire.

**L'adjointe Gestionnaire** : Elle est la directrice financière de l'établissement. Elle prépare le budget et veille à sa bonne exécution. Elle gère les crédits de fonctionnement (le budget voté par le Conseil d'Administration), les crédits d'équipement (État et Conseil Régional). Elle paie les Bourses et encaisse les frais scolaires (demi-pension). Elle gère le Fonds de Vie Lycéenne, le Fonds Social Lycéen. Elle organise et supervise le travail des personnels administratifs, techniques et de service et participe aux relations avec le Conseil Régional.